



A V I S

Concerne : Abattage de trois chênes

Propriétaire : Madame et Monsieur
Isabelle et Marc Roy
Rapille-Dessus 13
1312 Eclépens

Parcelle : 90

Conformément à l'article 15 de la LPrPNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

la Municipalité soumet à l'enquête publique
entre le 24 avril et le 23 mai 2024

la demande d'abattage susmentionnée.

Eclépens, le 24 avril 2024.

La Municipalité